

Nombre :
de Conseillers en exercice 14
de Conseillers présents 9
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELLIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

165-19 Emplacements réservés- droit de préemption - terrains Cts FOUSSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 23 janvier dernier relative à l'acquisition d'une partie de la propriété des Consorts FOUSSÉ, inscrite en emplacement réservé N°5 sur le PLU . Il informe le conseil qu'à la lumière de nouveaux éléments il conviendrait de modifier légèrement l'emprise de cette acquisition et propose la répartition suivante :

Ref. Cadastre	Propriétaire	Superficie
AC n° 319 pour partie : - 3 m de large en rive du chemin de Pismond sur 10 m de long. - Puis 2 m de large en rive du chemin de Pismond jusqu'à l'angle du chemin de Sauget. - 3 m de large au droit de la parcelle AC 321 sur 10 m de long en bordure du chemin de Sauget en diminuant la largeur à 2 m - Puis dans le prolongement, 2 m de large en rive du chemin de Sauget jusqu'à l'angle du Chemin de Pismond	FOUSSÉ Jean-Pierre	260 m ² (environ en attente d'arpentage)
AC n° 326	Consorts FOUSSÉ	72 m ²
AC n° 327	Consorts FOUSSÉ	80 m ²

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'acquisition au prix de 5 €/m² des parcelles suivantes :
- Précise que la commune prendra en charge les frais de bornage et d'acte.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
André Boulot

